

Conseil de Paris des 9, 10 et 11 mai 2017

Voeu relatif à une nouvelle politique d'accueil des réfugiés à Paris
Déposé par Fatoumata Kone, Anne Souyris, Aurélie Solans, Marie Atallah
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que les crises politiques, écologiques et sanitaires continuent de pousser des hommes des femmes et des enfants sur le chemin de l'exil vers l'Europe;

Considérant que l'accueil des réfugiés est une compétence régaliennne mais assumée pour partie sur le terrain par des collectivités volontaires comme le souligne le rapport d'information du Sénat sur les collectivités territoriales et l'accueil des migrants publié en octobre 2015;

Considérant l'avis présenté au nom de la commission des lois du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2017 pour la partie Asile qui rappelle que les crédits dédiés à cette politique sont en légère augmentation par rapport à ceux prévus dans la loi de finances 2016, mais qu'ils apparaissent toutefois insuffisants par rapport aux crédits consommés par le passé;

Considérant que la situation sanitaire et humaine s'est dégradée autour du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle;

Considérant que le dispositif du CESA imposé par l'Etat est dérogoatoire du droit commun pour les demandes d'asile;

Considérant que la permanence d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) située au 127 boulevard de la Villette est dans le droit commun la première étape du parcours du demandeur d'asile;

Considérant que le marché public de l'OFII pour les prestations de premier accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile doit être renouvelé et que cela entraînera probablement un déménagement de la PADA;

Considérant que le centre de pré-accueil devait se développer pour atteindre 600 places mais qu'il est actuellement capable d'accueillir 400 personnes ce qui est insuffisant;

Le groupe écologiste et le conseil de Paris demandent:

- La création rapide de places supplémentaires pour l'accueil de primo-arrivants au sein du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle ou bien dans un nouveau lieu
- Que le fonctionnement du centre de premier accueil soit revu de façon à supprimer le passage obligatoire par le CESA pour le remplacer par un dispositif de droit commun tel qu'un guichet unique de demandeurs d'asile
- Que la Maire de Paris interpelle l'Etat:
 - pour que le nombre de PADA soit revu à la hausse sur le territoire parisien et que la vitesse de traitement des demandes en préfecture soit accélérée afin d'éviter les campements de rue;
 - pour qu'il garantisse les moyens financiers suffisants aux collectivités volontaires d'assurer un accueil humain.